



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le premier avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. PAPIER Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe.

Absents non excusés :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2022-04D : Approbation du compte administratif 2021 de la commune et affectation de résultats

Le 1^{er} Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte administratif de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	5 205 686,28	762 453,41	717 810,20	
Recettes exercice	4 460 618,42	807 497,69	1 230 874,11	
Report ex antérieurs	0,00	161 600,16	173 888,02	
Résultat de clôture	-745 067,86	206 644,44	686 951,93	
Résultat à affecter				686 951,93
Excédent en Investissement		-538 423,42		
Report en fonct.				148 528,51

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 686 951.93 €,
- Un excédent d'investissement de 206 644.44 €, et un déficit de 745 067.86 € de restes à réaliser de 2021.

Il propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » 206 644.44 €, d'affecter en investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » 538 423.42 € et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 148 528.51 €

AR Prefecture

006-210600425-20220401-2022D04-DE

Reçu le 04/04/2022

Publié le 04/04/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle,

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2022 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 04/04/2022

Et publication ou notification du 04/04/2022



Le Maire

Roger MARIA